

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Rebutts ferreux : du rififi à la Zerp de Nkok!

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES collecteurs des rebutts ferreux regroupés en collectif sont en colère! A l'arrêt depuis plusieurs mois, ces PME broient du noir. Et pour cause, deux grandes entreprises situées dans la Zone économique à régime privilégié (Zerp) de Nkok, à qui elles vendent leurs marchandises, ne joueraient pas franc jeu. Elles taxeraient, dénoncent-elles, les marchandises à leur convenance au mépris des dépenses effectuées pour leur livraison. Décourageant de ce fait les PME qui, après un arrêté pris par l'ancien Premier ministre, n'ont plus le droit d'exporter, mais de vendre localement leurs rebutts ferreux à ces deux entreprises.

Et les collecteurs n'excluent pas de saisir la justice. Selon un membre de ce collectif, l'activité est très lucrative et les PME gabonaises vivaient bien de cette collecte. " Avant, nous avions la possibilité d'exporter notre marchandise en Asie, jusqu'au jour où un arrêté signé de l'ancien Premier ministre nous interdit d'exporter, mais de vendre nos produits à deux grosses entreprises locales, qui devraient faire de la transformation sur place. Ce que nous ne comprenions pas ", indique-t-il. Malheureusement, déplore-t-il, la collaboration a très vite tourné court. " Les deux entreprises n'ont jamais joué franc jeu. Lorsque nous leur vendons un container de rebutts ferreux, que nous avons récoltés avec toutes les charges afférentes, ces

derniers nous fixent le prix de la tonne selon leurs humeurs. Elle varie entre 10 et 40 mille francs, alors que nos dépenses vont au-delà des centaines de mille pour un voyage à Nkok. Le pire, c'est que ces entreprises exportent nos marchandises en Asie en l'état et gagnent sur notre dos. Nous avons entamé des discussions avec les directions générales concernées, pour régler ce problème. Car, notre souhait est de pouvoir à nouveau exporter nos rebutts ferreux, comme auparavant,



Photo: Abel Eyeghe/L'Union

Les rebutts ferreux à palabres.

et non plus être conditionnés à vendre à ces deux opérateurs qui ont tué nos PME ", s'in-

surge-t-il.

Affaire à suivre.

Comilog : 14 milliards de francs pour les actionnaires



Photo: BANDOMA/L'Union

Les installations de la firme à la gare de Moanda.

MSM
Libreville/Gabon

L'ASSEMBLÉE générale ordinaire (AGO) des actionnaires de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) s'est tenue le 15 octobre dernier à Owendo. But de cette réunion, donner son approbation pour le versement des dividendes aux actionnaires de l'entreprise. Au total, ce sont 14 milliards de francs, au titre de l'exercice 2019, soit 50 % du résultat net, qui vont être distribués aux différents actionnaires. L'année

2019 n'ayant pas été un grand cru pour la Comilog en termes de bénéfices. En effet, en dépit d'une production de 4,8 millions de tonnes de manganèse et un volume de ventes de 4,6 millions de tonnes en hausse, les bénéfices de l'entreprise ont chuté de 81,7 %, pour s'établir à 28,5 milliards de FCFA contre... 155,4 milliards de FCFA en 2018. La Comilog est actuellement détenue par Eramet (63,7 %), l'État du Gabon (28,9 %), Carlo Tassara France (7 %) et d'autres actionnaires qui se partagent 0,4 % des parts.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
TASKFORCE POUR LE RÉGLEMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE
ARRÊTÉ N° 006/ PR DU 20 JUIN 2020
TEL : + 241 62 11 04 27 / + 241 62 11 04 29



RÉPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la gestion active et efficiente du portefeuille de la dette, il a été créé à la Présidence de la République une Taskforce pour le règlement de la Dette Intérieure par **arrêté n° 006/PR du 20 juin 2020**.

Suite au lancement de ses travaux le 04 septembre 2020, elle a constaté que certaines entreprises ne se sont toujours pas manifestées.

A cet effet, elle informe à ces dernières que la date butoir de dépôt de dossier initialement prévue le mercredi 14 octobre 2020, est arrêtée au **samedi 24 octobre 2020 à 12h30**

Passé ce délai, toute créance non soumise sera forclosée.

Toutefois, afin de respecter les mesures barrières contre la propagation de la Covid-19, les entreprises concernées sont priées de bien vouloir préalablement contacter ses services aux numéros suivants : +241 062 11 04 27/ 062 11 04 29.

Fait à Libreville, le 16 Octobre 2020

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE



Taskforce Dette Intérieure